

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

225 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour Acquisition Amélioration du bâtiment situé 11 route d'Angoulême à Château l'Evêque (6 logements sociaux collectifs)

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire délégant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- des travaux offrant aux locataires un nouvel habitat à proximité des services :

*Acquisition amélioration de 6 logements sociaux collectifs soit 3 en PLAI (1 T2 et 2 T3) et 3 en PLUS (3 T3) qui répond à des objectifs en termes de développement durable avec des logements économies en énergie.

Que le règlement d'intervention de l'agglomération prévoit d'attribuer une aide de base PLAI - PLUS de 1500 € par logement ainsi qu'une majoration de l'aide de base de 1000 € par logement, pour chacune de ces interventions,

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Château l'Evêque par délibération du 31 août 2016 soutient également cette opération d'acquisition amélioration de 6 logements sociaux collectifs en cédant à Périgord Habitat le bâtiment existant,

DECIDE :

Article unique : d'accorder une subvention de 15 000 € conformément au règlement d'intervention sur le parc social, et correspondant au financement de 1,55 % de l'opération.

Fait à Périgueux, le 14 NOV. 2025

Le Président
Jacques AUZOU

14 NOV. 2025

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération**Acquisition-amélioration de 6 logements sociaux collectifs**

- Acquisition-amélioration d'un bâtiment situé au centre bourg proche des services
- Construction de 6 logements sociaux collectifs dont 3 PLAI (1 T2 et 2 T3) et 3 PLUS (3 T 3) en conservant la façade du bâtiment qui se trouve en secteur ABF, proche du château avec des objectifs en termes de développement durable avec des logements économies en énergie.

Le bâtiment situé dans le centre bourg s'inscrit parfaitement dans un lieu à proximité immédiate des services et commerces (Ecoles, Accueil Périscolaire et Extra-Scolaire, Espace France Services, Agence Postale, Pôle Santé et Commercial...).

Les travaux ont démarré en 2024 et leur livraison est prévue au début de l'année 2025.

Les loyers sont conventionnés et aucune hausse de loyer n'est prévue, à la suite de la réalisation des travaux :

Type de logement	Forme	Nombre de logements				Surface habitable (M ²)	Loyer mensuel (€)		
		PLAI TS	PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI TS	PLAI	PLUS
T2	Collectif		1		1	50,00		323,08	
T3	Collectif		2	3	5	71,60		410,94	460,85
	TOTAL		3	3	6				

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature des dépenses directement liées à l'opération	Montant HT	Ressources	Montant
Acquisition foncière/immobilière	1 €	Subvention CD 24	30 000 €
Charges foncières	38 292 €	Subvention Aide à la Pierre	31 500 €
Travaux de construction	837 164 €	Subvention CA Grand Périgueux	15 000 €
Honoraires	91 572 €	Prêts CDC	776 961 €
Coûts divers	1 583 €	Fonds Propres	115 151 €
TOTAL	968 612 €	TOTAL	968 612 €